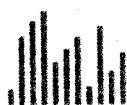
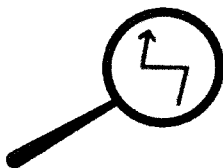


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BAYONNE - 6401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - 7916 - 2012 B 00839 - 751 468 901 - IRANDATZ



Mathieu BLANC
Thibault TESSONNEAU – Florian MANIERE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 420	3 420		
Fonds commercial (1)	2 316 873		2 316 873	2 316 873
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 287 837	1 084 971	202 866	294 974
Installations techniques, matériel et outillage industriels	964 821	888 679	76 142	92 168
Autres immobilisations corporelles	838 760	701 822	136 938	158 599
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	3 238		3 238	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	33		33	33
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	108 594		108 594	104 922
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 523 576	2 678 892	2 844 684	2 967 570
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	34 369		34 369	23 951
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	716 948		716 948	621 287
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	85 492		85 492	69 424
Autres créances	186 362		186 362	235 580
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	732 664		732 664	532 664
Disponibilités	1 358 645		1 358 645	945 295
Charges constatées d'avance (3)	147 060		147 060	165 132
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 261 539		3 261 539	2 593 333
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 785 115	2 678 892	6 106 223	5 560 903
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

"ENTRÉES CONFORMES"

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 382 210	2 382 210
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	147 565	117 940
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	590 262	471 762
Autres réserves	287 703	287 703
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	695 027	592 499
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 102 767	3 852 114
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	117 415	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	117 415	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	317 327	440 522
Emprunts et dettes financières diverses (3)	169 671	5 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 684	757 604
Dettes fiscales et sociales	492 884	478 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 055	4 666
Autres dettes		8
Produits constatés d'avance	12 420	22 356
TOTAL DETTES	1 886 041	1 708 789
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 106 223	5 560 903
(1) Dont à plus d'un an (a)	234 165	315 031
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 651 876	1 393 758
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	18 074 662	16 057 186
Production vendue (biens)	2 619 372	2 382 363
Production vendue (services)	219 170	215 049
Chiffre d'affaires net	20 913 204	18 654 598
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	69 714	58 381
Autres produits	1 600	1 418
Total I	20 984 518	18 714 397
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	14 432 502	12 683 521
Variations de stock	-95 661	23 926
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 881 505	1 674 634
Variations de stock	-10 418	5 928
Autres achats et charges externes (a)	1 647 599	1 499 187
Impôts, taxes et versements assimilés	150 658	152 233
Salaires et traitements	1 439 661	1 368 414
Charges sociales	422 852	365 793
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	182 909	204 971
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 759	3 875
Total II	20 053 366	17 982 485
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	931 152	731 912
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	8	150
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	95 026	57 990
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	95 034	58 140
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	13 683	11 218
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	13 683	11 218
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	81 351	46 923
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 012 503	778 834

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 386	7 864
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 386	7 864
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 180	10 849
Sur opérations en capital		345
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	117 415	
Total charges exceptionnelles (VIII)	124 595	11 194
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-111 209	-3 329
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	206 267	183 006
Total des produits (I+III+V+VII)	21 092 938	18 780 402
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 397 911	18 187 902
BENEFICE OU PERTE	695 027	592 499
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	10 700	12 115
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	10 190	6 378
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 575	9 746
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	8	

PLAQUETTE ANNUELLE

2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes des comptes annuels



CFCAExpert
Comptable - Audit - Conseil

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS IRANDATZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 6 106 223 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 695 027 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2019-2021)

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 316 873			2 316 873
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	2 320 293			2 320 293
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 277 037	10 800		1 287 837
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	977 159	4 865	17 202	964 821
- Installations générales, agencements aménagements divers	685 253	26 142		711 395
- Matériel de transport	17 134			17 134
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 963	11 307	2 038	110 231
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		3 238		3 238
Immobilisations corporelles	3 057 545	56 351	19 240	3 094 656
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	33			33
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	104 922	3 672		108 594
Immobilisations financières	104 955	3 672		108 627
ACTIF IMMOBILISE	5 482 793	60 024	19 240	5 523 576

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		56 351	3 672	60 024
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		56 351	3 672	60 024
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 240		19 240
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 240		19 240

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 316 872
Total	2 316 873

Dans le cadre de l'application du règlement N° 2015-06 du 23/11/15 modifiant le règlement N°2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a fait ressortir que la valeur nette comptable du fonds commercial est inférieure à sa valeur vénale ou à sa valeur d'usage. Aussi, aucune dépréciation n'a été constatée en comptabilité.

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	3 420			3 420
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	982 062	102 908		1 084 971
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	884 991	20 890	17 202	888 679
- Installations générales, agencements aménagements divers	564 872	45 608		610 481
- Matériel de transport	6 149	3 427		9 576
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 729	10 076	2 038	81 766
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 511 803	182 909	19 240	2 675 472
ACTIF IMMOBILISE	2 515 223	182 909	19 240	2 678 892

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 527 508 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	108 594		108 594
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	85 492	85 492	
Autres	186 362	186 362	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	147 060	147 060	
Total	527 508	418 913	108 594
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACT.A ETABLIR CLIENTS TTC	33 833
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	11 119
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 639
Total	50 592

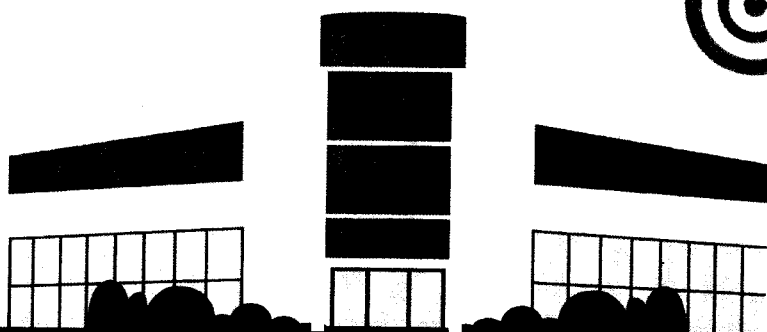


SAS IRANDATZ
Rue d'Irandatz
64700 HENDAYE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**DOCUMENTS
POUR LE GREFFE**



Société de Commissariat aux Comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
rattachée à la CRCC Grande-Aquitaine - 5, Avenue Charles Lindbergh - BP 10 196 - 33708 MERIGNAC Cedex
Tél: 05 56 12 94 93 / Fax: 05 56 12 94 94



Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes**Bilan actif**

	2023	Amortissements Dépréciations	2022	2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	3 420	3 420		
Fonds commercial (1)	2 316 873		2 316 873	2 316 873
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 287 837	1 084 971	202 866	294 974
Installations techniques, matériel et outillage industriels	964 821	888 679	76 142	92 168
Autres immobilisations corporelles	838 760	701 822	136 938	158 599
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	3 238		3 238	
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	33		33	33
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	108 594		108 594	104 922
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 523 576	2 678 892	2 844 684	2 967 570
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	34 369		34 369	23 951
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	716 948		716 948	621 287
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	85 492		85 492	69 424
Autres créances	186 362		186 362	235 580
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	732 664		732 664	532 664
Disponibilités	1 358 645		1 358 645	945 295
Charges constatées d'avance (3)	147 060		147 060	165 132
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 261 539		3 261 539	2 593 333
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 785 115	2 678 892	6 106 223	5 560 903
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 382 210	2 382 210
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	147 565	117 940
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	590 262	471 762
Autres réserves	287 703	287 703
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	695 027	592 499
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 102 767	3 852 114
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	117 415	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	117 415	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	317 327	440 522
Emprunts et dettes financières diverses (3)	169 671	5 150
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 684	757 604
Dettes fiscales et sociales	492 884	478 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 055	4 666
Autres dettes		8
Produits constatés d'avance	12 420	22 356
TOTAL DETTES	1 886 041	1 708 789
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	6 106 223	5 560 903
(1) Dont à plus d'un an (a)	234 165	315 031
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 651 876	1 393 758
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	18 074 662	16 057 186
Production vendue (biens)	2 619 372	2 382 363
Production vendue (services)	219 170	215 049
Chiffre d'affaires net	20 913 204	18 654 598
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	69 714	58 381
Autres produits	1 600	1 418
Total I	20 984 518	18 714 397
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	14 432 502	12 683 521
Variations de stock	-95 661	23 926
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 881 505	1 674 634
Variations de stock	-10 418	5 928
Autres achats et charges externes (a)	1 647 599	1 499 187
Impôts, taxes et versements assimilés	150 658	152 233
Salaires et traitements	1 439 661	1 368 414
Charges sociales	422 852	365 793
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	182 909	204 971
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	1 759	3 875
Total II	20 053 366	17 982 485
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	931 152	731 912
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	8	150
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	95 026	57 990
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	95 034	58 140
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	13 683	11 218
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	13 683	11 218
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	81 351	46 923
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 012 503	778 834

Compte de résultat (suite)

Documents soumis au contrôle
Commissaire aux Comptes

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	13 386	7 864
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	13 386	7 864
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	7 180	10 849
Sur opérations en capital		345
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	117 415	
Total charges exceptionnelles (VIII)	124 595	11 194
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-111 209	-3 329
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	206 267	183 006
Total des produits (I+III+V+VII)	21 092 938	18 780 402
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 397 911	18 187 902
BENEFICE OU PERTE	695 027	592 499
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	10 700	12 115
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	10 190	6 378
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	3 575	9 746
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	8	

Règles et méthodes comptables

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Désignation de la société : SAS IRANDATZ

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 6 106 223 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 695 027 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Règles et méthodes comptables

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Taux de croissance des salaires : 3 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 10 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2019-2021)

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	2 316 873			2 316 873
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	2 320 293			2 320 293
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 277 037	10 800		1 287 837
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	977 159	4 865	17 202	964 821
- Installations générales, agencements aménagements divers	685 253	26 142		711 395
- Matériel de transport	17 134			17 134
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 963	11 307	2 038	110 231
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes		3 238		3 238
Immobilisations corporelles	3 057 545	56 351	19 240	3 094 656
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	33			33
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	104 922	3 672		108 594
Immobilisations financières	104 955	3 672		108 627
ACTIF IMMOBILISE	5 482 793	60 024	19 240	5 523 576

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		56 351	3 672	60 024
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		56 351	3 672	60 024
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		19 240		19 240
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		19 240		19 240

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	2 316 872
Total	2 316 873

Dans le cadre de l'application du règlement N° 2015-06 du 23/11/15 modifiant le règlement N°2014-03 de l'ANC relatif au Plan Comptable Général, le fonds commercial a fait l'objet d'un test de dépréciation qui a fait ressortir que la valeur nette comptable du fonds commercial est inférieure à sa valeur vénale ou à sa valeur d'usage. Aussi, aucune dépréciation n'a été constatée en comptabilité.

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	À la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				3 420
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 420			3 420
Immobilisations incorporelles	3 420			
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	982 062	102 908		1 084 971
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	884 991	20 890	17 202	888 679
- Installations générales, agencements aménagements divers	564 872	45 608		610 481
- Matériel de transport	6 149	3 427		9 576
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 729	10 076	2 038	81 766
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 511 803	182 909	19 240	2 675 472
ACTIF IMMOBILISE	2 515 223	182 909	19 240	2 678 892

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 527 508 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant Total	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	108 594		108 594
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	85 492	85 492	
Autres	186 362	186 362	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	147 060	147 060	
Total	527 508	418 913	108 594
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FACT.A ETABLIR CLIENTS TTC	33 833
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	11 119
INTERETS COURUS A RECEVOIR	5 639
Total	50 592

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 382 210,00 euros décomposé en 238 221 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises au début de l'exercice	Reprises au cours de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		117 415			117 415
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		117 415			117 415
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles		117 415			

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 886 041 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant total	Echéances À moins d'un an	Echéances À plus d'un an	Echéances À plus de 3 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	317 327	83 162	198 844	35 321
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	5 150	5 150		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	888 684	888 684		
Dettes fiscales et sociales	492 884	492 884		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 055	5 055		
Autres dettes (**)	164 521	164 521		
Produits constatés d'avance	12 420	12 420		
Total	1 886 041	1 651 876	198 844	35 321
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	125 296			
(**) Dont envers les associés	6 418			

Notes sur le bilan

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Charges à payer

	Montant
FACT. A REC.TTC AUT. FRN MARC.	4 603
FACT.A REC.AUTRES FRAIS	120 819
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CREDIT	444
ASSOCIES - INTERETS COURUS	6 416
DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER	118 712
PROVISION PRIME OBJECTIF	75 500
PROV IND DEPART RETRAITE	10 400
PROVISION INDEM.FIN DE CONTRAT	3 303
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER	36 217
PROVISION CH.INDEM.FIN CONTRAT	1 024
PROV.CH.SOC.FISC.SUR PRIMES OBJ.ANT	22 650
CH. A PAYER IND DEPART RETRAITE	3 120
PROVISION TAXE APPRENTISSAGE	1 269
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	65 422
Total	469 899

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	147 060		
Total	147 060		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	12 420		
Total	12 420		

Notes sur le compte de résultat

Document soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	2 610 286		2 610 286
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	9 086		9 086
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 009		7 009
Ventes de marchandises	18 074 662		18 074 662
Produits des activités annexes	212 161		212 161
TOTAL	20 913 204		20 913 204

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 7 200 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Exercices antérieurs	3 575	10 190
Total	3 575	10 190

Charges et Produits exceptionnels

Notes sur le compte de résultat

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	3 605	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes		3 196
Exercices antérieurs	3 575	10 190
Provisions pour litige	117 415	
TOTAL	124 595	13 386

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2020, la société SAS IRANDATZ est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL ENEBIZIA.

Autres informations

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	41 625
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du FDC au profit du CRCA à hauteur des emprunts	1 250 972
Autres engagements donnés	1 250 972
Total	1 292 597
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Les emprunts de l'exercice sont garantie par le nantissement du FDC à hauteur du montant du capital emprunté.

Autres informations

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				60 889	60 889
Cumul exercices antérieurs					
Dotations de l'exercice					
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				12 892	12 892
Exercice				10 700	10 700
Redevances payées				23 592	23 592
A un an au plus				10 700	10 700
A plus d'un an et cinq ans au plus				30 316	30 316
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				41 016	41 016
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus				609	609
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				609	609
Montant pris en charge dans l'exercice				10 700	10 700

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 274 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

CBP AUDIT

Société de Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

IRANDATZ

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.382.210 euros

Rue d'Irandatz - 64700 HENDAYE

RCS Bayonne 751 468 901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de l'assemblée générale de la société IRANDATZ (SAS),

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IRANDATZ (SAS) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels, à l'exception des informations sur les délais de paiement qui ne sont pas exhaustives dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac

Le 19 avril 2024

CBP AUDIT

Thibault TESSONNEAU

Commissaire aux comptes

C.B.P. AUDIT

Commissariat aux comptes - Audit

5 Avenue Charles Lindbergh

B.P. 10196

33708 MERIGNAC Cédex

Tél. 05 56 12 94 93 - Fax 05 56 12 94 94

S.A.R.L. au capital de 9 000 €

SIRET 507 978 385 00031 - NAF 6920Z

IRANDATZ
Société par actions simplifiée au capital de 2 382 210 euros
Siège social : Rue d'Irandatz - 64700 HENDAYE
751 468 901 RCS BAYONNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice
clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 d'un montant de 695 027 euros, de la manière suivante :

- A la réserve légale 34 751 euros
qui s'élève ainsi à 182 315 euros
- A la « réserve spéciale pour fonds propres » 139 005 euros
qui s'élève ainsi à 729 266 euros
- A titre de dividendes 521 271 euros
soit 2,19 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2,19 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 521 268,81 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- ✓ Exercice clos le 31 décembre 2022 : 444 374 euros, soit 1,87 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,87 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 444 372,13 euros
- ✓ Exercice clos le 31 décembre 2021 : 395 324 euros, soit 1,58 euros par titre
 - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,58 euros
 - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 395 322,42 euros
- ✓ Exercice clos le 31 décembre 2020 : 425 955 euros, soit 1,70 euros par titre
 - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1,70 euros
 - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 425 953,30 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente

La Société ENEBIZIA

Représentée par

M. Joao Armando DA SILVA

"CERTIFIÉ CONFORME"





29 - 31 rue Ferrère - 33000 BORDEAUX
Parking : 32 rue Ferrère
Tél. 05 56 81 33 18
Email : jaso@jaso.fr
www.jaso.fr

TRIBUNAL DE COMMERCE

1 Avenue Marie-Anne de

Neubourg

64100 BAYONNE

SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVOCATS À LA COUR

Joël BONNEMASON
DJCE

Spécialiste en Droit des Sociétés
Spécialiste en Droit Fiscal

Bertrand BEIGBEDER
DESS Audit Juridique et Social

Frédéric BARON
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

Lionel DULAURENT
Docteur en Droit
Spécialiste en Droit Fiscal

Jean BADER
DJCE
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

Sébastien CASSIEDE
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

Maylis DESCRIAUX
DESS Droit des Affaires et Fiscalité

Stéphanie LORANS
Master Droit des Affaires

Pauline EYSSARTIER
Docteur en Droit
Spécialiste en Droit Fiscal

Anthony GUINET
Master 2 Droit des Affaires
Master 2 Juriste Financier

Lucie LAFUENTE
DJCE
Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité

Charlotte MICHEL
DJCE
Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité

Apolline BOURRANT
Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité

Rachel SOYAUX
DJCE
Master 2 Droit des Affaires et Fiscalité

AVOCATS HONORAIRES

Olivier RICHARD

Pierre GOUBET

22 JUL. 2024

Bordeaux,

Le 15 JUL. 2024

COMPTE TC BAYONNE JURISTES ASSOCIES N° 41700060

CODE REQUÉRANT : JASO

DEPOT DES COMPTES ANNUELS SOCIETE : IRANDATZ 31.12.2023

RCS : 751.668.901

